

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

43

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

23^{ème} session du Groupe de travail sur l'EPU

Rapport des États fédérés du Népal

Déclaration de la délégation algérienne le 04 novembre 2015

Monsieur le Président ;

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à la délégation du Népal que nous remercions pour son excellente présentation.

Malgré les difficultés et les effets dévastateurs laissés par le terrible séisme qui a frappé le Népal le 25 avril 2015, le Gouvernement népalais a pris des mesures adéquates et s'est engagé à améliorer les conditions de vie et de jouissance des droits de l'homme par tous les citoyens.

Nous prenons bonne note de la progression sur la voie de l'élaboration d'une nouvelle constitution au Népal, qui va permettre l'exercice de l'ensemble des libertés et des droits fondamentaux, notamment la liberté de religion et le droit à l'égalité pour tous, conformément aux normes internationales en vigueur.

Ma délégation encourage les mesures prises par le Népal pour prémunir les travailleurs migrants du risque d'exploitation et pour faire face à ce problème.

Ma délégation souhaite, très respectueusement, présenter à son homologue du Népal les deux recommandations suivantes :

- I. Promulguer le projet de loi relative au harcèlement sexuel sur les lieux de travail ;
- II. Ratifier la Convention N°87 de l'Organisation Internationale du Travail.

Enfin, et pour conclure, ma délégation souhaite que le Népal puisse bénéficier de l'assistance technique nécessaire, lui permettant de mieux s'acquitter de ses obligations relatives aux droits de l'Homme et de promouvoir les droits de ses citoyens.

Je vous remercie Monsieur le Président.